
Résumé

Indicateurs statistiques du travail décent: les statistiques des grèves et des lock-out dans le contexte international

La *promotion du travail décent* pour tous et partout et les efforts à faire pour réduire le déficit de travail décent sont devenus en 1999 le pivot et le cadre organisationnel de l'Organisation internationale du Travail (OIT) après que le Directeur général de l'Organisation, M. Juan Somavia, ait présenté et décrit le travail décent comme *la possibilité pour chaque femme et chaque homme «d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité»*. Dans cette définition du travail décent, on trouve les six dimensions suivantes: i) possibilité de travailler; ii) un travail productif; iii) la liberté de choisir son emploi; iv) l'équité dans le travail; v) la sécurité au travail; et vi) la dignité au travail.

Toutefois, pour savoir si un pays a fait des progrès dans la réalisation du travail décent ou pour déterminer dans quelle mesure deux pays diffèrent en termes de création, de garantie et d'offre à leurs populations actives d'un environnement de travail décent comportant les six dimensions ci-dessus, il faut un ensemble d'indicateurs statistiques bien définis.

En partant de la brève description du travail décent donnée ci-dessus, un ensemble clé de trente indicateurs statistiques du travail décent a été mis au point pour permettre à l'OIT, entre autres, de consacrer davantage de ressources à l'élaboration de nouveaux indicateurs et d'accroître la comparabilité entre pays des indicateurs existants. A ces trente indicateurs, qui sont regroupés sous dix aspects du travail décent^{*}, vient s'ajouter un onzième groupe, qui décrit les caractéristiques de l'économie et de la population qui forment le contexte dans lequel on doit déterminer le niveau, le modèle et la durabilité du travail décent.

Le présent article est une étude approfondie d'un indicateur – «grèves et lock-out» – du dixième aspect du travail décent «le dialogue social et les relations sur le lieu de travail». En partant de l'analyse des trois grands programmes internationaux qui visent la publication régulière de statistiques internationales sur les conflits du travail, l'auteur montre que la mesure qui concilie aujourd'hui le mieux le nombre de jours perdus du fait d'une action sociale et les différences de taille de la population employée entre pays et qui fournit une base raisonnable pour des comparaisons internationales est le *taux de jours non travaillés du fait d'une grève ou d'un lock-out (pour 1 000 salariés)*.

* Les dix aspects du travail décent sont: 1) les possibilités d'emploi; 2) un travail acceptable; 3) des gains convenables; 4) des horaires décents; 5) la stabilité et la sécurité du travail; 6) concilier le travail et la vie familiale; 7) un traitement équitable en matière d'emploi; 8) un milieu de travail sûr; 9) la protection sociale; 10) le dialogue social et les relations sur le lieu de travail.